

Publication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la CCI de Grenoble pour les exercices 2016 et suivants.

La CCI de Grenoble a été avisée du contrôle par un courrier en date du 22 juin 2022. Le contrôle a été effectué de juillet 2022 à juin 2023.

Le rapport d'observations définitives a été adressé à la CCI le 27 juillet 2023.

Lors d'un contrôle, la CRC est amenée à faire plusieurs types d'observations : rappels au droit, recommandations de régularité, recommandation de performance...

La CRC a émis 5 recommandations qui ont toutes été prises en compte ou sont en cours de l'être :

1. Mettre en œuvre toutes les dispositions du règlement intérieur concernant les relations entre la CCIT et ses élus, pour prévenir dans les faits les situations de conflit d'intérêts
2. Mettre en conformité le temps de travail des agents sous statut CCI avec la durée légale du travail
3. Mettre en œuvre effectivement les préconisations du guide interne de procédures des marchés publics
4. Arrêter une nomenclature de classification des achats moins détaillée afin d'évaluer sincèrement l'ensemble des besoins et recourir aux procédures de marché correspondant aux montants des besoins évalués
5. Mettre fin aux achats récurrents de prestations de formations, hors marché

Nous publions ici le rapport de la Chambre Régionale des Comptes étudié lors de la séance de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2023, ainsi que la réponse de la CCI.

En conclusion, ce rapport consacre une gestion sérieuse et saine de la CCI de Grenoble.

[Télécharger le rapport d'observation définitive de la Chambre régionale des comptes](#)